

Techniques policières Information sur la sélection des candidats

L'information contenue dans ce document n'est valide que pour l'admission au programme de « Techniques policières » au Cégep de Trois-Rivières pour la session **Automne 2025**

Voici quelques informations relatives à l'admission en Techniques policières au Cégep de Trois-Rivières. Ces informations sont fournies à titre indicatif.

Candidats des Premières Nations

Deux places sont réservées pour les candidats et candidates autochtones qui répondront aux critères d'admission établis et qui confirmeront leur statut légal « autochtone » lors de la demande d'admission.

Citoyenneté canadienne

Les candidats devront détenir le statut de citoyen canadien pour être admissibles à l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) à la suite de leurs études collégiales.

Date limite

La date limite pour faire une demande d'admission pour la session d'automne 2025 est le **1^{er} mars 2025**.

- Un.e étudiant.e **non actuellement inscrit.e** au Cégep de Trois-Rivières doit faire une demande en ligne sur le site du SRAM à l'adresse suivante : <http://sram.omnivox.ca>.
- L'étudiant.e **inscrit.e** au Cégep de Trois-Rivières doit faire une demande de changement de programme en ligne sur **Omnivox**.

Sélection des candidats au programme Techniques policières sur 3 ans

Pour la session d'automne 2024, nous avons reçu 308 candidatures et nous en avons admis 72.

La **première étape** de la sélection des candidats se fait sur la base du dossier scolaire :

Nous utilisons la cote finale au secondaire (cfs) pour les étudiants provenant du secondaire et la cote finale au collégial (cfc) pour les candidats ayant déjà fait des études collégiales. Ces cotes sont calculées au SRAM.

Nous ne prenons **pas** en compte :

- Le lieu de provenance des candidats ;
- L'expérience de travail pour l'admission au cégep. Par contre, celle-ci est précieuse au moment de l'engagement dans un corps policier;
- Les résultats des cours suivis à l'université.

Si vous avez suivi des cours dans un programme collégial en lien avec le programme de Techniques policières ou en Techniques policières dans un autre collège, votre dossier sera évalué afin de reconnaître les cours qui pourraient vous être crédités, et ce, **une fois le processus d'admission terminé**.

Cheminement intensif sur 2 ans - FERMÉ

Ce profil sera fermé à l'admission à partir d'automne 2025.

Moyenne du dernier admis

Il est **pratiquement impossible de prédire la probabilité d'être admis** pour un candidat en fonction de ses résultats scolaires. En analysant les dossiers d'admission déposés depuis quelques années, il est toutefois possible d'affirmer qu'un candidat ayant une moyenne supérieure à 85 % a de bonnes chances d'être sélectionné et qu'un candidat dont la moyenne est inférieure à 78 % ne le sera probablement pas.

Deuxième étape : Tests d'aptitudes physiques

La date des tests en vue de l'admission pour la session d'automne 2025 est le samedi **15 mars 2025**. Une absence aux tests sera considérée comme un désistement et le candidat sera automatiquement refusé, car ces tests ne peuvent être reportés sous aucune considération.

Important! Il n'y aura **pas** de test de natation pour l'admission d'automne 2025.

- **Puissance des membres inférieurs** : saut horizontal sans élan (3 essais).
- **Puissance des membres supérieurs** : lancer d'un « médecine ball » de 9 kg (3 essais).
- **Cooper** : parcourir la plus grande distance possible en 12 minutes dans un gymnase.

Seuils pour le test Cooper :

Les seuils minimaux à atteindre pour le test Cooper seront de **2100 m** (pour les femmes) et **2400 m** (pour les hommes). Les candidats ayant atteint ce seuil seront considérés par le comité de sélection pour la liste de classement finale.

Suite aux tests physiques, une liste de classement avec un ratio 50% dossier scolaire et 50% tests physiques permettra au comité de sélectionner les candidats.

Troisième étape : Vérification des antécédents judiciaires

L'offre d'admission reste conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires : ne pas avoir été reconnu coupable d'un acte criminel ou d'une omission que le Code criminel décrit comme une infraction.

Examen médical

L'examen médical n'est plus exigé pour l'admission en techniques policières au Cégep de Trois-Rivières. Notez toutefois qu'il fait toujours partie des conditions d'admission à l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ).

Étant donné que, pour devenir policier.ère, la formation à l'ÉNPQ est obligatoire après l'obtention du DEC en techniques policières, il est de votre responsabilité de lire les informations concernant leurs modalités d'admission (dont l'examen médical), et ce, dès maintenant à : <https://www.enpq.qc.ca/futur-policier/etapes-dadmission>



La directrice adjointe des études – Programmes et cheminement scolaire

Marie-Ève Bérubé
Dir. adj. au cheminement scolaire